Note sur la réunion de négociation qualité de vie au travail FP du 15 juillet 2013.

S'est déroulée le 15 juillet une séance de négociation qui devait, aux yeux du gouvernement, être la dernière. Dans une déclaration commune, les 9 organisations syndicales, après avoir acté les avancées notables de la dernière version du projet d'accord, ont demandé une nouvelle réunion fin août, début septembre afin de « balayer » une dernière fois ce projet d'accord car, sur cette séance du 15 juillet, de nombreuses questions restaient en suspend. Toutes les OS se sont également mises d'accord sur une base commune incontournable qui a été acceptée oralement par le cabinet du ministre lors de cette séance (voir page suivante).

Plus de 80% de nos amendements ont été repris dans le plan RPS. Sur nos amendements portés en séance, la même proportion a été validée. Ce projet d'accord présente de réelles avancées mais qui demandent à être confirmées par écrit. La version définitive que le gouvernement nous proposera pour l'ultime réunion du 28 août prochain devrait nous apporter ces confirmations. Les heures de délégation et la formation des mandatés CHSCT sont reportés sur des annexes qui ne seront pas soumis à signature. Le fait d'être resté en intersyndicale (à notre initiative) jusqu'au stade ultime de cette négociation est un point extrêmement positif ayant permis les avancées que nous avons obtenu. Sur les deux points ayant cristallisés nos amendements et nos remarques précédentes, le gouvernement s'est engagé sur des actes importants :

- Sur la formation syndicale, si la répartition des 5 jours reste la même (3 jours fait par l'employeur et 2 par les OS), ces 2 jours ne seront plus pris sur les 12 jours de formation syndicale. L'employeur s'engage bien à prendre en charge tous les frais (pédagogique, de déplacement, d'hébergement,…), tel que prévu dans la fonction publique hospitalière et dans le code du travail. Cette répartition est provisoire (3+2), pour arriver à ce que les 5 jours soient organisés par les OS.
- Sur les heures de délégation, là encore cette proposition est provisoire, le but étant d'arriver à la même chose que le code du travail au niveau de l'enveloppe collective des heures (la proposition prévoit des heures pour le secrétaire et des ASA 15 qui n'existent pas dans le code du travail et dans la FPH et des heures pour les titulaires et les suppléants, ce qui n'existe pas dans le code du travail). Le point noir est que des arrêtés ministériels pourront décider d'une répartition du volume global différente entre les membres des CHSCT. Pour nous c'est une énorme ingérence du politique sur l'organisation de travail dont veulent se doter les os. C'est aux OS, concernées

localement par les CHSCT, de répartir comme elles l'entendent le volume global d'heures dont elles disposent entre leurs représentants. **Ce sont elles qui décident de leur organisation !**

De plus nous souhaitons inscrire ce projet d'accord cadre dans un processus de négociation obligeant les signataires de l'accord à une nouvelle négociation aboutissant à une homogénéité des droits ouverts à tout mandaté CHSCT de la Fonction Publique.

La négociation n'est pas finie, nous avons encore espoir que ces deux dernier (gros) points noirs (partagés par d'autres OS) disparaisse. Cela étant dit, nous en saurons plus le 28 août mais il est clair que notre sentiment est plus positif qu'à l'issue de la réunion du 25 juin, il y a encore des choses à obtenir afin que la santé des travailleurs de la fonction publique soit, enfin, pleinement prise en compte par l'administration. Nous n'avons aucun « tabou » pour proposer de signer ou de ne pas signer, c'est le contenu définitif de l'accord qui aiguillera notre choix !